

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 22 avril 2013 portant nomination de membres des conseils départementaux du Calvados, de la Manche et de l'Orne au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie

NOR : AFSS1330281A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D.213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination des membres des conseils départementaux du Calvados, de la Manche et de l'Orne au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommée membre du conseil départemental du Calvados au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie:

En tant que représentante des employeurs, sur désignation de la CGPME

Mme Pinson de Valpinson (Véronique), en qualité de conseillère suppléante.

Est nommée membre du conseil départemental de la Manche au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie:

En tant que représentante des employeurs, sur désignation de la CGPME

Mme Simon (Marie-Christine), en qualité de conseillère titulaire.

Est nommé membre du conseil départemental de l'Orne au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Basse-Normandie:

En tant que représentant des employeurs, sur désignation de la CGPME

M. Poisson (Gilles), en qualité de conseiller suppléant.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 22 avril 2013.

Pour les ministres et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale :
*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*
L. GALLET